



Itinéraires
Caen & Lisieux

ACCUEIL D'URGENCE DES FEMMES ET DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES

Bilan du protocole des demandes

Année 2021

ETUDE DE LA DEMANDE

CAEN

1. Nombre de demandes d'accueil	4
2. Nombre de demandes par mois	4
3. Nature des demandes	4
4. Suite donnée à la demande	5
5. Origine de la demande	6

LISIEUX

1. Nombre de demandes d'accueil	8
2. Nombre de demandes par mois	8
3. Nature des demandes	8
4. Suite donnée à la demande	9
5. Origine de la demande	10

LES ACCUEILS REALISES

1. Les prestations offertes sur les deux structures	12
2. Les services qui orientent	13
3. L'horaire des accueils effectifs	15
4. Etat civil et composition familiale des personnes accueillies	17
5. Nationalité	19
6. Enfants accueillis	20
7. Le comportement de l'auteur des violences conjugales	24
8. Accueil, écoute et accompagnement pendant le séjour	26
9. Entretiens de soutien psychologique	31
10. Accompagnement réalisé par le SAAS dans le cadre du protocole	32
11. Les sorties du protocole	33
12. La journée du 25 novembre	35
13. Perspectives 2022	36

L'association Itinéraires, engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes, affirme sa volonté en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Ce protocole vise à renforcer la prévention, la lutte contre l'ensemble des violences faites aux femmes.

Article 1 :

- Les violences conjugales et intrafamiliales,
- Les agressions sexuelles,
- Les violences sexistes,
- Toutes les formes de harcèlement,
- La prostitution,
- Les mutilations sexuelles,
- Les mariages forcés.

Parallèlement à l'accueil, la protection (femmes et enfants), l'écoute, l'accompagnement, l'hébergement, l'orientation, le soin, la défense, les parties signataires (les fonctionnaires de la police et les gendarmes – les professionnels de la santé – les intervenants(es) sociaux, institutionnels et associatifs – la justice – l'éducation nationale) s'engagent à réfléchir et à engager des actions en direction des auteurs de violence pour une prise en charge globale du phénomène et des actions en direction des enfants témoins et victimes de ces violences. Elles s'engagent à contribuer à la sensibilisation des citoyens(nes) et des professionnels par la diffusion d'informations relatives à ces différentes violences.

Dans le cadre du protocole créé en 2006, l'association Itinéraires a proposé, à partir de ses deux structures d'urgence (Caen et Lisieux) et en lien avec différents partenaires, un dispositif qui est activé au moment de la crise ; il permet l'accueil par des professionnels formés à cette problématique et un hébergement pour 72 heures, soit 3 nuits, dans un lieu sécurisé et collectif, pouvant être renouvelé si besoin (évaluation conjointe personne accueillie / professionnel).

La DDETS 14 a validé une place dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales au sein du CHRS de Lisieux. La Convention a été signée le 25 novembre 2016. Les signataires de la convention sont le Tribunal de Grande Instance de Lisieux, le SPIP et le CIDFF et l'association Itinéraires.

Le téléphone « grand danger » géré par le parquet de Caen mettra à disposition de Caen et Lisieux un téléphone sur chaque territoire. La convention entre l'ensemble des partenaires a été signée au tribunal de grande instance de Caen le 29 novembre 2016.

Afin de mieux répondre aux besoins de soutien psychologique des femmes victimes de violence accompagnées ou pas d'enfant, persuadée que la crise est un moment fécond pour éviter la banalisation, sensibilisée à la problématique des enfants exposés aux violences

conjugales, l'association Itinéraires permet depuis janvier 2011 aux femmes reçues tant dans ses structures d'hébergement Source (Caen) et Etape (Lisieux) que d'accueil (SAAS), de bénéficier du soutien par le biais d'entretiens spécifiques réalisés par la psychologue de l'association. La psychologue va vers les femmes en se déplaçant sur les structures.

Cette proposition est un engagement supplémentaire dans cette problématique. Elle intervient dans un moment de « coupure » qui marque, secoue, tiraille la vie des personnes accueillies. A l'issue d'un hébergement dans le cadre du protocole 72 heures et / ou pendant l'hébergement, les femmes peuvent être orientées vers le SAAS, service spécialisé sur les violences faites aux femmes.

Pour compléter les propositions de prévention et d'accueil à destination des femmes victimes de violences conjugales :

- L'association Itinéraires a ouvert en octobre 2013 à partir du SAAS « un accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales ». La réaction très positive des professionnels à cette proposition nous indique que cette réponse est bien adaptée aux besoins repérés. La fréquentation du lieu par des personnes confrontées à cette violence confirme « malheureusement » le besoin de tel lieu d'accueil.
- A partir du CHRS Janine VAN DAELE, l'association Itinéraires poursuit son accueil et son accompagnement des femmes victimes de la traite des êtres humains. Les conflits internationaux et leurs répercussions nous rappellent que cette réalité de traite est très présente dans le monde et s'amplifie en Europe.
- En 2015, nous souhaitons formaliser une convention de partenariat concernant la mise à l'abri des femmes sortant du protocole 72 heures au travers l'attribution des nuitées d'hôtel dans l'attente d'une place en structure. Cette convention a été signée par l'ensemble des partenaires en juillet 2016 dans le cadre du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Le 13 avril 2016, parution d'une loi qui renforce la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées. Cette loi reconnaît le nécessaire travail d'accompagnement et va nous renforcer dans cette mission. En 2017, l'association Itinéraires a obtenu l'agrément préfectoral dans le cadre du parcours de sortie de prostitution.
- Dans la poursuite du grenelle des violences conjugales, 6 places d'hébergement d'urgence avec accompagnement ont été confiées à l'association Itinéraires en septembre 2021.
- Depuis 2017, nous participons à la commission violences intrafamiliales de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Les rencontres ont pour objectifs :

- De permettre aux adhérents d'échanger, de réfléchir ensemble, de mutualiser les pratiques grâce à une meilleure connaissance réciproque,
- De favoriser la rencontre avec des partenaires et autres réseaux afin d'élargir la réflexion, appréhender et comprendre l'ensemble des enjeux.

- De construire une expertise collective, un positionnement régional sur les questions des violences intrafamiliales, d'être force de proposition, d'action et de mobilisation.

Au CHRS La Source, nous avons accueilli **191** personnes dont **119** femmes et **73** enfants, soit en moyenne **3.6** mises à l'abri chaque semaine (*en 2020, 116 personnes dont 75 femmes et 41 enfants*).

Au foyer d'urgence l'Etape, nous constatons une légère baisse du nombre de personnes accueillies :

- **75** personnes dont **45** femmes et **30** enfants (*en 2020, 86 personnes dont 53 femmes et 33 enfants*).

Cette année encore, nous notons l'augmentation du nombre de situations pour lesquelles le protocole a été prolongé au-delà des 72 heures. Plusieurs facteurs en sont la source :

- La saturation du dispositif hôtelier ou l'absence de places disponibles correspondant à la composition familiale (par exemple, il est difficile de trouver deux chambres d'hôtel qui communiquent entre elles pour l'accueil d'une femme et ses 3 enfants...).
- La situation de grande vulnérabilité, du ménage ne permet pas de travailler une sortie vers des nuitées hôtelières.
- Le service social orienteur, ou rencontré lors de l'accueil, peut demander le maintien de l'accueil dans la structure collective pour des situations où il est difficile d'envisager une sortie 115 après 72H (situation de grande vulnérabilité, insécurité, questions relatives à la parentalité...).

Les structures d'hébergement collectif semblent en effet représenter de plus en plus des lieux ressources pour les acteurs de la protection de l'enfance, le SIAO... (demandes accrues d'observations autour de la parentalité, demandes d'évaluations...).

Le CHRS d'urgence La Source et le foyer d'Accueil d'Urgence l'Etape sont des lieux de protection repérés pour les femmes victimes de violence et leurs enfants.

- Caen

1) Nombre de demandes d'accueil

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
83	76	77	77	144	168	142	212

Nous constatons une hausse très importante des demandes d'accueil en 2021. Il est à noter depuis la mise en place du dispositif, de l'évolution significative des sollicitations du protocole.

2) Nombre de demandes par mois

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
17	12	17	11	13	16	22	14	27	24	20	19	212

3) Nature des demandes

- Violences conjugales **167**
- Violences intrafamiliales **23**
 - Dont :*
 - non réponse : 15
 - victime sur les enfants : 1
 - victime de violences de la mère : 1
 - victime de violences du beau-père : 1
 - victime de violences de la grand-mère du conjoint : 1
 - victime de violences du père : 1
 - victime de violences de la sœur et du beau-frère : 1
 - victime de violences de la sœur : 1
 - victime de violences de la belle-mère : 1

78.8 % des demandes font suite à de la violence conjugale. Comme les autres années, la violence conjugale est le motif majeur qui actionne le dispositif.

4) Suite donnée à la demande

Suite donnée à la demande	Nombre de ménages (%) en 2021 <i>(Données en 2020)</i>
<u>Demandes non suivies faute de place</u>	26 (12.3 %) <i>20 (14.1 %)</i>
<u>Accueils prévus mais pas venues</u>	11 (5.2 %) <i>8 (5.6 %)</i>
<u>Réorientations</u>	12 (5.6 %) <i>8 (5.6 %)</i>
<u>Demandes annulées</u> <i>Motifs :</i> → <i>Madame a trouvé une autre solution : 11</i>	11 (5.2 %) <i>11 (7.7 %)</i>
<u>Demandes d'informations</u>	15 (7.1 %) <i>16 (11.2 %)</i>
<u>Non venues et sans nouvelles</u>	7 (3.3 %) <i>4 (2.9 %)</i>
<u>Non réponse</u>	11 (5.2 %)
<u>Accueils effectifs :</u> - 76 femmes isolées - 43 femmes accompagnées d'enfants (soit 73 enfants)	119 (56.1 %) <i>75 (52.9 %)</i>
TOTAL GENERAL	212 <i>142</i>

	Femmes seules	Femmes avec enfants
2021	63.8 %	36.2 %
2020	61.4 %	38.6 %
2019	60.6 %	39.4 %
2018	52.7 %	47.3 %

Comme l'an passé, la proportion de femmes seules accueillies est plus importante en 2021.

5) Origine de la demande

Origine de la demande	Nombre	%
115	58	27.4 %
Elle-même	51	24 %
AS Secteur	19	9 %
Non réponse	12	5.7 %
SAAS	12	5.7 %
AS Police	7	3.3 %
Trait d'Union	7	3.3 %
Gendarmerie	4	1.9 %
AS CHU	4	1.9 %
Tiers	4	1.9 %
Etape	3	1.4 %
2 Choselune	2	0.9 %
Accueil de jour familles	2	0.9 %
Maraude Famille	2	0.9 %
Médecin psychiatre	2	0.9 %
PMI	2	0.9 %
SIAO	2	0.9 %
AS EIM	1	
ATC	1	
CHRS	1	
FTDA	1	
HUDA	1	
SAO Revivre	1	
SAP	1	
SUMPSS	1	
AS AEMO	1	
AS Boussole	1	
Brigade des moeurs	1	
CADA	1	
CCAS	1	
Maison de protection de la famille	1	
Médecin	1	
Mission locale	1	
Police	1	
SAJD	1	
SEMO	1	
TOTAL	212	100 %

Concernant les demandes 2021, nous observons :

- Au total, **119** femmes et **73** enfants ont pu bénéficier du protocole de lutte contre les violences faites aux femmes, dont principalement des situations de violences conjugales.
- **26** accueils n'ont pas pu être réalisés à Caen, faute de place disponible, soit **12.3** % des demandes.

Ces données ne sont pas significatives dans la mesure où les partenaires de proximité, informés de l'occupation des places, ne nous sollicitent pas lorsque le dispositif est saturé. Les échanges réguliers avec les différents acteurs nous informent que le nombre d'accueils non réalisés faute de place, est bien plus élevé.

- **11** femmes ont annulé leur demande.
- **11** femmes étaient attendues et ne se sont pas présentées.

Ces femmes ont tenté un premier départ, ont pu être rassurées sur la possibilité d'un accueil. Un premier échange téléphonique a eu lieu. Elles ont rompu le silence qui entoure cette problématique et perpétue l'enfermement. Elles ont eu connaissance de l'accueil de jour. Même si certaines n'ont pas souhaité quitter pour le moment la violence qu'elles subissent, elles ont pu témoigner, recueillir de l'information, être écoutées et surtout repérer un hébergement en urgence, un réseau de partenaires susceptible de les aider.

En 2021, l'origine de la demande provient essentiellement du 115, des personnes elles-mêmes, des travailleurs sociaux de secteur, du SAAS, et des services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, nous sommes de plus en plus sollicités par les USDA et acteurs de la protection de l'enfance pour lesquels le dispositif semble davantage repéré.

• Lisieux :

1) Nombre de demandes d'accueil

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
42	26	41	37	39	55	67	62

Cette année, nous observons une légère baisse des demandes soit **62** demandes (*67 en 2020*). Ces données sont à nuancer dans la mesure où le 115 est informé ne nous sollicite pas lorsque le dispositif est complet sur le SIAO.

2) Nombre de demandes par mois

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
5	2	4	2	4	7	6	10	6	6	5	5	62

5.16 demandes par mois en moyenne.

3) Nature des demandes

- Violences conjugales : **48**
- Autre : Réseau prostitution : **3**
- Autre : En errance : **1**
- Autre : Prolongation du protocole violence (CHRS La Source) : **1**
- Violences intrafamiliales : **9**

Dont :

- *Victime de violences sur enfant de madame : 2*
- *Victime de violences de la part des parents : 4*
- *Victime de violences de la part du voisinage : 2*
- *Victime de violences dû au contexte d'errance : 1*

A Lisieux aussi, le protocole est donc principalement déclenché pour des violences conjugales.

Néanmoins, les violences intrafamiliales sont en augmentation constante.

4) Suite donnée à la demande

Suite donnée à la demande	Nombre de ménages (%) en 2021 <i>(Données en 2020)</i>
<u>Demandes non suivies</u>	
Accueils prévus mais pas venus	9 (14.5%) <i>8 (11.9 %)</i>
Pas d'accueil faute de place (Les personnes ont été réorientées vers le 115)	3 (4.9 %) <i>1 (1.5 %)</i>
Demandes annulées (éviction du conjoint, orientation autres foyers, et hospitalisation)	4 (6.4%) <i>4 (5.9%)</i>
Sans nouvelles	1 (1.6%)
<u>TOTAL</u>	17 (27.4%)
<u>Accueils effectifs</u>	
– 26 femmes isolées	45 (72.6%)
– 19 femmes accompagnées d'enfants (soit 30 enfants)	53 (79.1 %)
<u>TOTAL</u>	
TOTAL GENERAL	62

L'analyse de ce tableau fait apparaître :

- Une baisse des accueils effectifs :
 - **En 2021 : 45 ménages**
 - En 2020 : 53 ménages

→ Une légère augmentation des accueils prévus mais pas venus :

- **En 2021 : 17 ménages**
- En 2020 : 14 ménages

5) Origine de la demande

Origine de la demande	Demandes non réalisées	Accueils effectifs	Total
115	11	17	29
Elle-même		6	6
SAAS		4	4
Police /gendarmerie	1	2	3
CHRS La Source		2	2
AS secteur	1	3	4
AS PMI		1	1
La PASS		1	1
USDA		1	1
3919		1	1
IEM (Institut d'Éducation Motrice)		1	1
CADA		2	2
CMS	1	1	2
SAP	1	1	2
Tiers		1	1
Association « Un Toit Pour Tous »		1	
SEMO	1		1
Non réponse	1		1
Total	17	45	62

Concernant les demandes en 2021, nous observons :

62 femmes ont pu exprimer, témoigner de ce qu'elles vivaient, bénéficier d'une écoute et d'informations.

- **45** femmes accueillies ont choisi de quitter le domicile conjugal et trouver refuge dans une structure collective, au foyer d'urgence l'Etape.
- **17** femmes non venues ont fait un autre choix mais ont pu bénéficier d'une écoute, d'informations et ont rompu le silence.

En 2021, l'origine de la demande provient essentiellement du 115, des personnes elles-mêmes, du SAAS, des travailleurs sociaux de secteur, et des services de police et de gendarmerie.

Sur la globalité des demandes sur les deux territoires, nous constatons :

- **Caen et Lisieux**

Sur les territoires de Caen et Lisieux en 2021, **164** femmes (*128 en 2020*) ont ainsi pu avoir la parole (même de façon hésitante, confuse ou contradictoire), témoigner de ce qu'elles vivaient, bénéficier d'une écoute attentive et avoir accès à des informations. Il est important de redire que dans la problématique des violences conjugales, les femmes ont besoin de temps pour envisager un départ (il ne faut pas sous-estimer l'emprise psychologique et les ravages de cette domination), besoin de s'assurer qu'un accueil soit possible si elles devaient quitter le domicile. Ce premier appel signe une démarche, c'est un premier pas, un début de refus à ce qu'elles subissent (dénigrement, insultes, coups, gifles, menaces, chantages, mots durs, cris, crises d'autorité, ...). Bon nombre de femmes sollicite plusieurs fois le protocole, annule ou ne donne plus de nouvelles et nous sollicite à nouveau pour un accueil effectif. Il est fondamental de pouvoir accompagner ce cheminement, de respecter le temps nécessaire pour réfléchir, faire un choix. Il est important que le rythme de la femme soit respecté ainsi que les étapes de son parcours dans le désengagement de la violence de son mari, conjoint, concubin. Il est fréquent d'assister à des expressions contradictoires voire déconcertantes.

La violence faite aux femmes n'est pas un phénomène isolé, mais un véritable fléau ; elle est présente dans tous les milieux sociaux et les hommes qui l'exercent sont susceptibles d'appartenir à toute catégorie socio-professionnelle. La violence a des effets graves dans l'immédiat comme à long terme sur l'ensemble des membres de la famille (sur les plans physique, émotionnel, social, ...).

Les enfants vivant dans cette atmosphère sont particulièrement menacés dans leur construction, leur évolution, leur équilibre, leur épanouissement.

Comme le rappelle la loi du 09 juillet 2010, nous devons accroître notre vigilance face aux incidences de la violence sur les enfants (**103** enfants étaient concernés par les demandes).

Nous devons rester vigilant au recueil des données statistiques des demandes faites dans le cadre du protocole, afin d'apporter un regard plus pertinent et éclairé sur cette problématique.

Sur Caen

Le CHRS La Source a permis l'accueil et l'hébergement de **119 ménages** (*75 en 2020*) qui se décomposent de la façon suivante :

- **76** ménages : femmes isolées
- **43** ménages : femmes accompagnées d'enfants

Le nombre total de personnes accueillies en 2021 est de 192 personnes (119 adultes et 73 enfants) (*116 soit 75 adultes et 41 enfants en 2020*).

A Lisieux

Au foyer d'urgence L'Etape, 45 ménages (*53 en 2020*) soit :

- **26** femmes isolées (*30 en 2020*)
- **19** femmes accompagnées d'enfants (*23 en 2020*).

Le nombre total de personnes accueillies est de **75** personnes soit 45 femmes et 30 enfants (*53 adultes et 33 enfants en 2020*).

1) Les prestations offertes sur les deux structures

Quand la femme seule ou avec ses enfants est accueillie, la structure répond à une demande de mise à l'abri, de rencontre rapide dans le respect de la confidentialité de la parole exprimée.

L'accueil dans une structure collective, au CHRS d'urgence La Source (Caen) ou au foyer d'urgence l'Etape (Lisieux), offre tout d'abord :

- Une protection dans un lieu collectif, sécurisé,
- Un accueil par du personnel formé à cette problématique, une écoute, une attention particulière,
- Un hébergement individuel,
- Des repas.

Cet accueil permet donc à la femme et à ses enfants :

- une mise à l'abri, de trouver une sécurité,
- une écoute,
- l'émergence d'une parole,
- de déculpabiliser et d'évaluer ce qu'elle est prête à accomplir,
- de la rassurer et l'accompagner dans ses choix,
- de lui dire qu'elle a des droits, des qualités, des compétences,

- de l'aider à restaurer son image,
- de l'orienter vers des spécialistes (sortie, justice, soins, ...),
- de mieux identifier les circonstances dans lesquelles interviennent les violences,
- de lui rappeler l'importance du respect de son corps, d'elle, de sa santé et de celle de ses enfants,
- de voir avec elle sur qui elle peut s'appuyer (famille – amis), de lui redire l'importance de ne pas rester isolée,
- de rappeler le droit des enfants à avoir des contacts avec leurs deux parents dans un cadre protégé (loi de 2010),
- de soutenir les enfants (poursuite de la scolarité, orientation spécialisée si nécessaire, prise de conscience de l'impact de la violence sur eux, ...),
- de savoir si l'enfant est directement ou pas victime de violence,
- de rédiger une information préoccupante s'il y a danger,
- de rencontrer la psychologue de l'association qui se déplace sur les différentes structures d'hébergement et d'accueil.

2) Les services qui orientent

Sur Caen

Accueil demandé par	Nombre	%
Elle-même	32	26.9 %
Service qui oriente	87	73.1 %
TOTAL	119	100 %

Si service qui oriente, précisez	Nombre	%
115	30	34.5 %
AS Secteur	12	13.8 %
Non réponse	11	12.6 %
SAAS	9	10.3 %
AS Police	3	3.5 %
Gendarmerie	3	3.5 %
Etape	2	2.3 %
Maraude familles	2	2.3 %
Trait d'Union	2	2.3 %
2 ChosesLune	1	
Accueil de jour familles	1	
AS IEM	1	
ATC	1	
CHRS	1	
FTDA	1	
HUDA	1	
Médecin psychiatre	1	
PMI	1	
Police	1	
SAO	1	
SAP	1	
SUMPSS	1	
TOTAL	87	

Nous retrouvons principalement comme chaque année : le 115, les travailleurs sociaux de secteur et le SAAS.

La connaissance du protocole s'élargit sur le territoire. Il existe un partenariat « socle » et une multitude de partenaires, autant de relais nécessaires que de besoins. C'est ce maillage qui rend efficace la mise en œuvre de l'accueil de femmes en situation de violences sur notre territoire.

26.9 % des femmes se présentent d'elles-mêmes sur la structure pour demander accueil et protection. Parmi ces femmes, pour certaines, il s'agit d'un premier accueil, à partir du bouche à oreilles, pour d'autres, c'est une nouvelle « tentative de départ », l'une de nos missions étant aussi « d'accompagner le retour au domicile », de soigner chaque départ, afin que les personnes osent solliciter de nouveau.

Le CHRS la Source semble donc bien repéré pour cette mission spécifique d'urgence.

A Lisieux

Service orienteur	Nombre	%
115	17	37.8 %
Elle-même	6	13.3 %
SAAS	4	8.9 %
AS secteur	3	6.7 %
Police /gendarmerie	2	4.5 %
CHRS La Source	2	4.5 %
CADA	2	4.5 %
AS PMI	1	
La PASS	1	
USDA	1	
3919	1	
IEM (Institut d'Education Motrice)	1	
CMS	1	
SAP	1	
Association « Un Toit Pour Tous »	1	
Tiers	1	
Total	45	100 %

A travers ces tableaux, on note la diversité des partenaires et le travail en réseau élaboré depuis plusieurs années. Les données font apparaître le maillage, la complémentarité, la coordination des réponses indispensables pour rendre plus efficaces les interventions des différents acteurs.

3) L'horaire des accueils effectifs

- Caen

Heure d'accueil	Nombre (%)	
08h00 à 13h00	30	(25.2 %)
13h00 à 17h00	28	(23.6 %)
17h00 à 21h00	32	(26.9 %)
21h00 à 23h00	12	(10.1 %)
23 h00 et plus	6	(5 %)
Non réponse	11	(9.2 %)
TOTAL	119	

– **48.8 %** des accueils ont lieu en journée.

Parmi les accueils après la fermeture des permanences de jour, soit **42 %** des accueils, **15.1 %** ont lieu après 21 heures. Ce sont des chiffres importants qui illustrent la nécessité de pouvoir accueillir à toute heure, et plus globalement de l'existence de ce dispositif mis en place depuis 2006.

Le protocole 72 h 00 permet d'apporter une réponse aux partenaires (Trait d'union, 115, police, travailleurs sociaux, ...) dans leurs recherches de solution immédiate.

- Lisieux

Heure d'accueil	Nombre (%)	
8 h 00 à 13 h 00	3	(6.7 %)
13 h 00 à 17 h 00	19	(42.2 %)
17 h 00 à 21 h 00	15	(33.3 %)
21 h 00 à 23 h 00	3	(6.6%)
23 h 00 et plus	5	(11.1%)
TOTAL	45	100 %

- **48.9 %** des accueils ont lieu en journée (*54.6 % en 2020*)
- **51 %** ont lieu après la fermeture des accueils de jour (*45.3 % en 2020*).

A Lisieux, cette année encore, la moitié des accueils ont eu lieu entre 8 h 00 et 17 h 00.

23 femmes ont été accueillies après 17 heures, d'où l'importance de la mission exercée par le foyer l'Etape qui est ouvert 24 h / 24.

L'ensemble des partenaires connaît l'existence de la structure qui accueille femmes et enfants dans un lieu sécurisé.

4) Etat civil et composition familiale des personnes accueillies

- **Caen**

	2020		2021	
Age de la personne accueillie	Nombre (%)		Nombre (%)	
18 à 21 ans	5	6.7 %	14	11.8 %
22 à 24 ans	13	17.3 %	11	9.2 %
25 à 35 ans	25	33.3 %	49	41.2 %
36 à 45 ans	18	24 %	22	18.5 %
46 à 55 ans	7	9.4 %	15	12.6 %
56 ans et plus	6	8 %	6	5 %
Non réponse	1	1.3 %	2	1.7 %
TOTAL	75		119	

Age moyen : **34.3 ans en 2021** (*34.3 ans en 2020*).

- **21 %** ont moins de 25 ans (18 sont des personnes isolées et 7 ont des enfants)
- **41.2 %** ont entre 25 et 35 ans (23 sont des personnes isolées, 26 ont des enfants)
- **31.1 %** ont entre 36 et 55 ans (28 sont des personnes isolées, 9 ont des enfants)
- **5 %** ont 56 ans et plus (6 personnes isolées)

Cette année encore, nous notons une augmentation du nombre d'accueils de jeunes femmes et jeunes mères âgées de moins de 25 ans.

- Lisieux

	2021		2020	
Age de la personne accueillie	Nombre (%)		Nombre (%)	
18 à 21 ans	7	15.5 %	6	11.3 %
22 à 25 ans	6	13.3 %	4	7.5 %
26 à 34 ans	14	31.1 %	17	32.1 %
35 à 44 ans	11	24.5 %	15	28.3 %
45 à 54 ans	4	8.9 %	11	20.7 %
55 à 60 ans	3	6.7 %		
TOTAL	45		53	

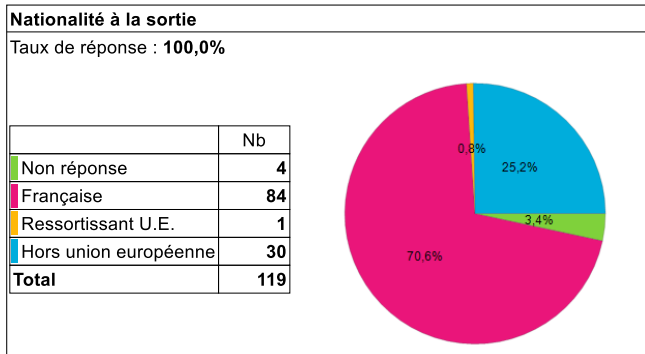
Cette année, on peut remarquer que la tranche d'âge la plus présente se situe entre 26 et 34 ans.

L'âge moyen est de **33.6 ans** cette année (*35.6 ans pour 2020*).

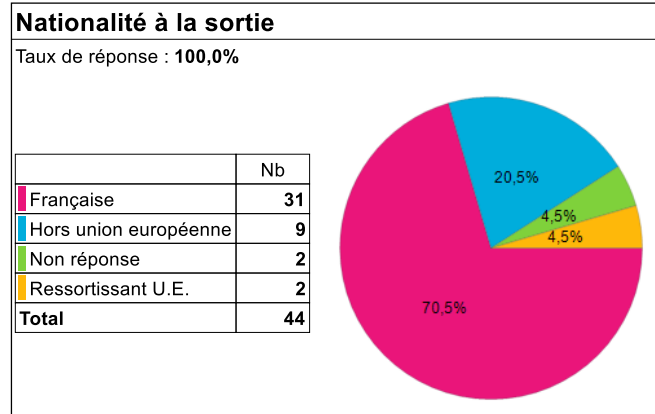
- **31.1 %** ont entre 26 et 34 ans (*32.1 % en 2020*)
- **24.5 %** ont entre 36 et 44 ans (*28.31 % en 2020*).
- **15.5 %** ont entre 18 et 21 ans (*11.3 % en 2020*).
- **13.3 %** ont entre 22 et 25 ans (*7.5 % en 2020*).
- **8.9 %** ont entre 45 et 54 ans (*20.7 % en 2020*).

5) Nationalité

• Caen



Lisieux



Nous constatons encore cette année l'accueil de femmes hors union européenne et à statut précaire sur le territoire français (**30** femmes accueillies à Caen et **9** à Lisieux). La crainte pour ces femmes que le titre de séjour leur soit retiré au motif de la rupture de communauté de vie est réelle. Il est donc encore très difficile pour ces personnes de parler des violences subies, de franchir les portes du commissariat de police, d'engager une plainte, ... par crainte d'être interpellées pour séjour irrégulier sur le territoire français. De plus, certaines femmes ne maîtrisent pas la langue française et cette barrière de la langue empêche l'expression réelle et profonde de la violence subie.

Un des cinq points de la loi du 09 juillet 2010, entrée en vigueur le 01 octobre 2010, est « **la protection des femmes étrangères** ». Cette loi vise notamment à faciliter le dépôt de plainte par les femmes. Elle crée un nouveau délit. « Le délit de contrainte au mariage ou à l'union forcée qui permet notamment de mieux protéger les personnes étrangères victimes de violences conjugales et de sanctionner plus sévèrement les violences exercées dans cette circonstance. A souligner aussi, l'attribution de l'aide juridictionnelle pour les personnes étrangères bénéficiant d'une ordonnance de protection.

Le 7 avril 2011, le Conseil de l'Europe a adopté la convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, premier texte international contraignant établissant un cadre juridique complet pour protéger les femmes contre toutes formes de violence : violence psychologique, physique, sexuelle, harcèlement, mariages forcés, mutilations génitales, avortement et stérilisation forcés, crimes d'honneur. Un article consacré aux demandes d'asile fondées sur le genre prescrit la reconnaissance de ces violences comme persécution, l'interprétation sensible au genre des motifs de la Convention de Genève ainsi que l'adoption de législations et lignes directrices favorisant des conditions d'accueil et des procédures d'asile sensibles au genre. Un groupe d'experts indépendants sera chargé d'évaluer l'application de la Convention dans les pays signataires. Ses avis ne seront

cependant pas contraignants. La France est l'un des treize premiers états signataires de la Convention qui entrera en vigueur après dix ratifications.

Même si la législation avance et que nous informons les femmes rencontrées, elle reste souvent méconnue et ne permet pas encore d'apaiser les peurs chez toutes les femmes.

Cette législation reste encore également méconnue de certains commissariats de police ou d'antennes de gendarmerie. Un travail d'information est régulièrement fait par l'équipe du CHRS auprès de ces institutions.

6) Enfants accueillis

- Caen

A l'accueil, nombre d'enfants par tranche d'âge		
	<i>2020</i>	2021
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	<i>16</i>	24
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	<i>11</i>	13
Nombre d'enfants de 6 à 8 ans	<i>7</i>	14
Nombre d'enfants de 9 à 11 ans	<i>4</i>	9
Nombre d'enfants de 12 à 14 ans	<i>0</i>	3
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans	<i>2</i>	7
Plus de 18 ans	<i>1</i>	0
Non réponse	<i>0</i>	3
Total	<i>41</i>	73

Nous observons :

- Une augmentation du nombre de très jeunes enfants, âgés de moins de 3 ans.
- Une augmentation du nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Les enfants sont victimes de ces violences qu'ils y soient exposés en tant que témoin (cf la Convention d'Istanbul) et/ou lors de maltraitements physiques, psychologiques et/ou sexuelles et de négligences qui y sont fréquemment associées.

Les enfants exposés aux violences conjugales grandissent dans un climat d'angoisse, de terreur, de détresse, de stress, de contraintes et grande insécurité très préjudiciable à leur santé et à leur développement émotionnel, affectif et psychomoteur. Même sans avoir assisté aux scènes de violences, l'enfant, dès le plus jeune âge, ressent le stress de sa mère et en souffre.

Nous avons observé parmi les enfants accueillis, des enfants en « retrait » ou au contraire des comportements de « sur-manifestation », des désordres alimentaires, troubles du sommeil... Pour certaines situations, nous avons pu noter, et partager avec la mère, des évolutions au cours de la période de mise à l'abri, telles que la libération de la parole, parfois sur des faits graves subits, des signes de mieux être autour des repas, du moment du coucher... Le fait d'être éloigné du lieu des violences et à l'abri dans un espace sécurisé, se traduit par des signes manifestes chez les enfants. Ainsi, protéger la mère, c'est protéger l'enfant.

Pour autant, être enfant, adolescent, jeune adulte, et arriver du jour au lendemain dans un foyer d'urgence, c'est quitter ses copains, sa chambre, ses repères. C'est arriver dans un lieu inconnu, rencontrer des personnes que l'on voit pour la première fois, ne pas toujours savoir de quoi sera fait le lendemain... Au moment de l'accueil, l'équipe éducative veille « à soigner » l'accueil des enfants et tente autant que possible de les accompagner.

Elle rappelle à la mère que l'homme violent est son compagnon mais également le père de ses enfants. Cette distinction n'est pas toujours simple à entendre pour la mère victime de violence. La possibilité de rencontrer un psychologue sur la structure et ce, dans l'immédiat est un outil pleinement indispensable pour dire la violence mais continuer d'accompagner ses enfants.

Les locaux offrent la mise en place d'une salle pour les enfants (jeux, lecteur DVD, livres, ...). Cet espace peut permettre de retrouver un peu de son quotidien perdu. Par ailleurs, les adolescents et préadolescents ont une chambre séparée de celle de leur mère et / ou de leurs frères et sœurs, notre souhait étant de préserver une intimité propre à cet âge.

La scolarité des enfants

La scolarité des enfants a-t-elle été maintenue pendant l'accueil ?

Oui dans le même établissement	40
Oui dans un autre établissement	0
Non	6
Non scolarisé (trop jeune)	27
Total	73

40 enfants étaient scolarisés lors de leur arrivée. Parmi eux, **40** ont pu maintenir leur scolarité pendant l'accueil.

Parfois, sous l'effet de menaces ou de danger réel, l'accompagnement des enfants vers l'établissement scolaire ne peut être réalisé.

- Lisieux

Nombre d'enfants accueillis	Nombre (%)	
Moins de 3 ans	10	<i>33.4 %</i>
De 3 à 5 ans	8	<i>26.7 %</i>
De 6 à 8 ans	6	<i>20.0 %</i>
De 9 à 11 ans	3	<i>10.0 %</i>
De 12 à 14 ans	1	<i>3.4 %</i>
De 15 à 17 ans	1	<i>3.4 %</i>
De 18 à 25 ans	1	<i>3.4 %</i>
TOTAL	30	<i>100 %</i>

L'accueil des enfants dans ce cadre particulier de violences nécessite une attention particulière.

- Lors des entretiens individuels avec la psychologue, la situation de l'enfant est discutée.
- L'équipe éducative rappelle à la mère que l'homme violent est son compagnon mais aussi le père de ses enfants et qu'il a des droits.
- Lors des réunions d'équipe avec la psychologue, la question de l'enfant est systématiquement abordée.

Comportement de l'enfant à l'accueil

- Caen

73 enfants ont été accueillis au CHRS La Source.

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif	%
Ne quitte pas sa mère	4	5.5 %
Est apeuré	4	5.5 %
Est hyperactif	2	2.8 %
Pleure beaucoup	2	2.8 %
Aurait besoin de rencontrer un psychologue en urgence	2	2.8 %
Réclame son frère	1	
Réclame son père	1	
Parle de la violence à la maison	1	

- Lisieux

30 enfants ont été accueillis au foyer d'urgence l'Etape.

Comportement de l'enfant à l'accueil (plusieurs réponses possibles)	Effectif	%
Ne quitte pas sa mère	2	6.6 %
Est hyperactif	1	3.3 %
Pleure beaucoup	1	
Aurait besoin de rencontrer un psychologue en urgence	1	
Parle de la violence à la maison	1	
A vu un médecin	1	
Réclame son père	1	
Réclame ses copains	1	
Veut aller à l'école	1	
Est apeuré	1	
Réclame sa chambre et ses jouets	1	
Autre	1	

Les enfants accueillis ont besoin d'aide, de lien, de paroles afin d'exprimer les traumatismes vécus.

7) **Le comportement de l'auteur des violences conjugales** (plusieurs réponses possibles)

• **Caen**

Monsieur s'est manifesté **28 (23.5 %)** (31.7 % en 2020)

Pourquoi :

- Regrette et réclame le retour de sa femme 20 (71.4 %) (75 % en 2020)
- Veut voir ses enfants 6 (21.4 %) (20 % en 2020)
- Insultes, menaces, violences verbales 4 (14.3 %) (30 % en 2020)

Comment :

- Non réponse 1 (3.6 %)
- Au téléphone de Madame 24 (85.7 %) (60 % en 2020)
- A la porte du CHRS 3 (10.7 %) (20 % en 2020)
- Au téléphone du CHRS 1 (3.6 %) (10 % en 2020)

Nous constatons que pendant l'accueil, **23.5 %** des compagnons se sont manifestés. Parmi ces 23.5 %, **85.7 %** des hommes ont téléphoné, voire harcelé dans certaines situations leur compagne (une centaine de SMS par jours, des appels tous les ¼ d'heure notamment la nuit, ...).

6 pères sur 28 ont désiré voir leurs enfants pendant l'hébergement de 72 h 00 soit à l'école, soit à l'extérieur, soit au sein du CHRS dans un lieu dédié à l'accueil des familles et / ou des personnes extérieures. Lors de ces visites au sein du CHRS, l'équipe éducative n'est pas présente mais reste en « veille » et passe discrètement et régulièrement à côté de cet espace dédié. Cette pièce se situe au rez-de-chaussée à l'entrée du CHRS. Une très grande vitre donnant sur l'intérieur de la structure ouvre la possibilité d'un regard rassurant pour la femme accueillie.

Les femmes expriment régulièrement la peur de se retrouver seules devant leur compagnon et nous savons combien les risques sont grands au moment de ce passage de bras tant pour l'enfant que pour sa mère. Le projet de saisine en urgence d'un lieu de médiation s'avère plus que d'actualité.

- [Lisieux](#)

Monsieur s'est manifesté	18 (40 %) (32.1 % en 2020)
Non réponse	1 (2.27 %)
Pourquoi :	
- Regrette et réclame le retour de sa femme	9 (47.3 %) (29.4 % en 2020)
- Insulte, menace, fait preuve de violences verbales	5 (26.3 %) (53 % en 2020)
- Veut voir ses enfants	5 (26.3 %) (35.2 % en 2020)
Comment :	
- Au téléphone de Madame	15 (83.3 %) (82.3% en 2020)
- Au téléphone du foyer	2 (11.1 %) (11.8 % en 2020)
- A la porte du foyer	1 (5.5 %)

Nous constatons que **60 %** des conjoints ne se manifestent pas.

En 2017, dans notre recherche d'un lieu neutre parents / enfants, nous avons rencontré l'équipe éducative de l'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) de l'ACSEA, dans le cadre de notre réunion de service.

L'ARPE, situé à Lisieux, est un lieu d'accueil neutre qui permet notamment à l'enfant de rencontrer son père dans de bonnes conditions.

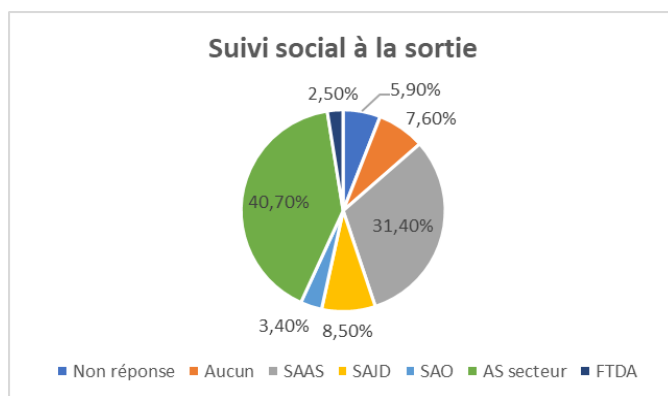
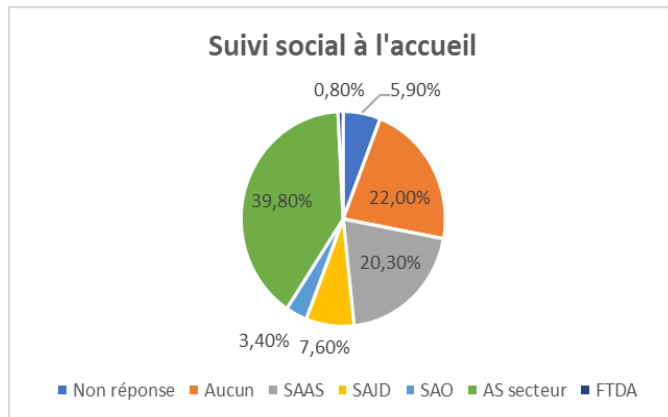
Ce service intervient sur décision du Juge des Affaires Familiales ou à la demande des familles.

Cependant, ce lieu ne peut être sollicité en urgence, ce qui est regrettable dans le laps de temps restreint qu'est le protocole violence (72 h).

8) Accueil, écoute et accompagnement pendant le séjour

a) Suivi social

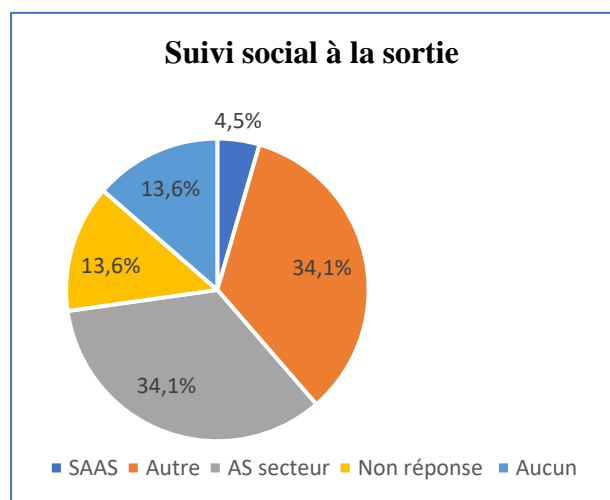
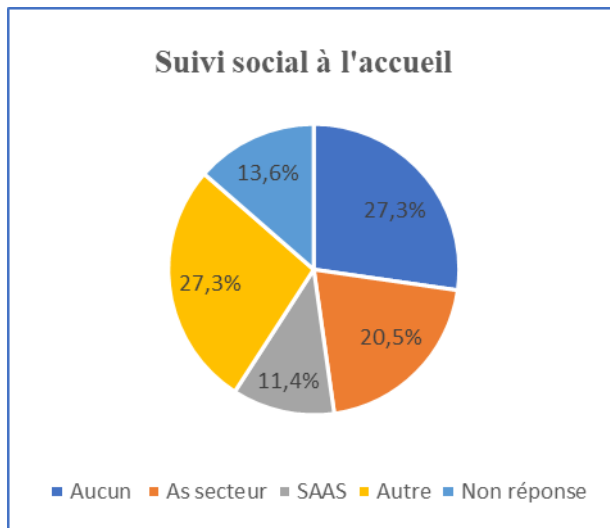
- Caen



Durant leur accueil,

- **22 %** des femmes accueillies nous ont dit ne pas connaître de service social, parmi lesquelles :
- **7.6 %** n'ont pas désiré avoir recours à un service social à la sortie du protocole hébergement. Toutefois, elles sont reparties avec des informations, des adresses, sur lesquelles elles pourront s'appuyer.

- Lisieux



Durant leur accueil,

- **12** personnes n'avaient pas de suivi social à l'accueil,
- **6** personnes n'ont pas souhaité bénéficier de suivi social à la sortie du dispositif, mais sont reparties avec des informations, des adresses qu'elles pourront utiliser.

b) Démarches engagées pendant l'accueil protocole

- Caen

Les femmes reçues ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Nombre
Mise à l'abri sans autre demande	87
De porter plainte	20
De rencontrer la psychologue du service	7
Soins médicaux	4
De retourner dans son logement pour récupérer des affaires	4
De saisir un avocat	3
De saisir le JAF	2
De protection pour récupérer des affaires	2
Déposer une main courante	1
De certificats médicaux avec ITT	1
D'être mise en contact avec l'AS police	1
Accompagnement FTDA et PASS	1
Changer tous ses mots de passe et rester en contact avec l'OFII	1

**Si soins médicaux : suivi grossesse (2), ophtalmologue (1), psychologue pour l'enfant (1)*

L'accueil au CHRS La Source a permis aux femmes :

- D'être mises à l'abri au sein de la structure, de bénéficier d'une écoute, de sécurité, de réassurance,
- D'être accompagnées au commissariat pour déposer plainte ou faire une main courante,
- De bénéficier d'un soutien psychologique auprès de la psychologue du service,
- D'être accompagnées ou soutenues pour la réalisation de démarches médicales, administratives, judiciaires.

La question du retour au domicile pour récupérer des affaires, des papiers, le cartable des enfants, ..., reste entière à ce jour. Il ne s'agit pas de récupérer que des biens matériels mais de récupérer un peu de sa vie et de celle de ses enfants afin de tenter de maintenir une certaine continuité dans une rupture parfois brutale et toujours douloureuse.

L'accompagnement dans les démarches se décline par :

- Une réassurance, une écoute, une réponse aux questions qui se posent.

- Une information sur leurs droits et devoirs et une orientation vers les différents partenaires (avocat, police, JAF, médecin, hébergement, ACJM, CIDFF (ce dernier service est saisi majoritairement pour la juriste)).
- Des ouvertures de droits (CAF – CMU - ...).
- Une aide, un soutien dans les prises de rendez-vous téléphoniques (besoin très fréquent).
- Un accompagnement physique qui n'est pas souvent souhaité sauf pour les démarches d'urgence : dépôt de plainte et / ou de main courante, accompagnement vers l'hôpital pour des soins.
- Des orientations et accompagnements ont eu lieu pour des soins médicaux (rendez-vous médecin traitant, renouvellement d'ordonnance, arrêt de travail, ...).
- Des orientations vers le CMP.
- Des sollicitations de la police pour récupérer des affaires.
- Depuis janvier 2011, un accompagnement psychologique est proposé par une psychologue d'Itinéraires qui se déplace dans les structures.

Accueillir une femme seule et / ou accompagnée d'enfants dans le cadre du protocole, c'est d'abord et avant tout un premier accueil téléphonique dans la majeure partie des situations. L'éducateur en poste écoute la peur, l'anxiété, les doutes, les épisodes de violences immédiats ou plus anciens mais répétés. Ce temps « émotionnel » est nécessaire et l'écoute attentive prend tout son sens. Il s'agit d'aider la personne à verbaliser ce qu'elle vit, ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut plus. Il s'agit également de respecter le fait qu'elle ne souhaite pas partir pour le moment, dire qu'elle peut nous appeler à tout moment (jour et nuit), lui rappeler qu'elle peut être en danger et s'assurer qu'elle possède les numéros de téléphone d'urgence, lui communiquer les coordonnées du SAAS et de l'accueil de jour qui peut aider à la préparation d'un départ ou parler de la violence subie.

Lors de ce premier accueil téléphonique, il est fondamental d'expliquer les possibilités : accueil immédiat au CHRS La Source, lieu d'hébergement sécurisé, en faisant tomber les représentations que les femmes peuvent parfois avoir sur les foyers d'accueil d'urgence.

Si la femme décide de venir, l'heure d'arrivée est décidée en fonction de ses possibilités (l'heure de fin d'école des enfants, avant le retour de Monsieur au domicile, après être passée au commissariat déposer une main courante, ...). Un taxi est proposé à Madame si besoin.

L'équipe éducative s'assure que la chambre est prête, que les lits sont faits, que l'adolescent aura une chambre pour lui, que le lieu est propre et accueillant.

L'accueil est pensé avant l'arrivée de la famille ; le repas est préparé si besoin, une cuisine peut être mise à disposition si l'unité familiale souhaite se retrouver.

Au moment de l'arrivée, l'éducateur se rend pleinement disponible pour aller à la rencontre de la femme et de ses enfants qui découvrent des lieux, des personnes qu'ils ne connaissent pas et qui viennent de subir et de fuir la violence. La famille est alors accompagnée dans sa chambre ; un café ou un repas est proposé ; tout le monde se pose à son rythme. La femme, généralement traumatisée et souvent en pleurs, accepte de passer le relai à l'équipe éducative

quant à la prise en charge momentanée de ses enfants (repas, activités dans la salle mère-enfants) et un entretien plus formalisé a lieu dans le bureau.

Sont alors expliquées les démarches à faire en urgence (main courante pour départ du domicile), la possibilité de contacter un médecin si besoin. L'éducateur s'assure que la famille dispose de produits d'hygiène, de vêtements de rechange et les fournit si besoin. Un rendez-vous est convenu avec le SAAS si la femme le souhaite.

Lisieux

Les femmes accueillies ont besoin de (plusieurs réponses possibles) :	Nombre
Mise à l'abri sans autre demande	37
Mise en lien avec le CIDFF	8
Déposer plainte	6
Soins médicaux	4
De saisir un avocat	3
Rencontrer la psychologue du service	2
Certificats médicaux avec ITT	1
Certificats médicaux sans ITT	1
D'être mise en relation avec l'ACJM	1
De saisir le JAF	2
Déposer une main courante	1
Autres :	8

Si autre, précisez

Taux de réponse : **100,0%**

	Nb
Aide contact bailleur qui fait une proposition de logement	1
Orientation AS secteur	1
Orientation dispositif sortie de prostitution	1
Orientation Mission Locale + accompagnement SAJD	1
Orientation service logement Itinéraires	1
Orientation vers structure d'hébergement	1
Prise de rdv avec le SAAS	1
Scolarisation de l'enfant, orientation PASS et PMI	1
Total	8

L'accueil au foyer L'Etape a permis aux femmes :

- D'être mises à l'abri au sein de la structure,
A noter que les éducateurs peuvent être sollicités pour aller les attendre ou les déposer à la gare de Lisieux,
- D'être accompagnées au commissariat pour une main courante et un dépôt de plainte,
- D'être accompagnées à l'hôpital afin d'y être soignées ou si nécessaire de faire établir un certificat médical,
- De bénéficier d'un soutien psychologique auprès de la psychologue du service,
- D'être orientées vers le CIDFF mais le délai d'attente ne permet pas toujours la réalisation des rendez-vous, dans les 72 heures.

De façon générale, nous constatons que les dames accueillies demandent à être écoutées et conseillées sur l'attitude à adopter vis-à-vis de leur conjoint et / ou de leur famille, d'où l'importance du travail en réseau engagé auprès des partenaires sur le territoire de Lisieux.

9). Entretiens de soutien psychologique (action mise en place en janvier 2011)

Lors de l'accueil « dans le cadre du protocole violence conjugale », les professionnels des structures d'hébergement indiquent aux personnes accueillies, la possibilité de rencontrer une psychologue salariée de l'association Itinéraires. Elle se déplace sur le lieu de leur hébergement afin de les soutenir dans l'évènement violent qu'elles viennent de subir.

En 2021, **9** personnes sur Caen et Lisieux ont utilisé de 1 à 3 fois cette possibilité.

Ce qui leur a permis de :

- Poser les raisons qui les ont conduites à saisir le protocole (mise à la porte – coups physiques qui surviennent après des violences morales, ...),
- D'exprimer leurs peurs, leur incompréhension,
- De s'interroger sur ce qui fait qu'elles en sont arrivées là. Elles ne comprennent pas car elles ont le sentiment de faire attention, de faire ce qu'il faut pour que cela se passe au mieux...
- D'exprimer leur ambivalence,
- De parler de leur conjoint qui a souvent un passé difficile, de leur désir de l'aider et des propositions de soins évoqués ensemble mais souvent refusés par lui,
- De parler de l'alcool qui est un déclencheur de la violence. Elles disent savoir qu'une violence va arriver quand l'alcool est présent et elles parlent des stratégies qu'elles mettent en place pour éviter la violence,
- De parler des enfants présents ou pas dans ce moment de crise. Elles n'ont pas toujours le sentiment que l'enfant puisse être touché par ce climat de tension (elle l'isole dans leur chambre, elle le protège, le contient dans leurs bras, ...
- D'exprimer un sentiment de honte qu'elles éprouvent.

A la fin de l'entretien, la psychologue :

- Propose un autre rendez-vous,
- Donne systématiquement son numéro de téléphone et propose aux personnes reçues la possibilité de rappeler,
- S'informe auprès des équipes sur l'état ou la présence de la personne reçue.

10) Accompagnement réalisé par le SAAS dans le cadre du protocole

Le SAAS est pleinement engagé dans l'accueil des femmes en situation de violences. Lors de leur accueil dans le cadre du PV 72H, les femmes qui le souhaitent sont orientées vers ce service. En l'absence de service social, les orientations vers le SAAS sont systématiques.

Sur les **75** femmes hébergées dans le cadre du protocole au CHRS « La Source » :

- **12** ont été orientées par le SAAS
- **16** ont démarré un accompagnement avec le SAAS pendant les 72 h d'hébergement
⇒ soit **28** personnes au total.

Sur les **45** femmes accueillies à l'Etape :

- **4** ont été orientées par le SAAS par nécessité d'éloignement.

Dans le cadre des violences conjugales et au terme de l'accompagnement réalisé par le SAAS,

→ **62.2 %** des femmes ont quitté le domicile conjugal (*40.4 % en 2020*)

→ **10 %** des femmes accueillies sont retournées au domicile conjugal ou personnel après leur départ (*10.1 % en 2020*).

Les campagnes de sensibilisation amènent les femmes à quitter le domicile conjugal pour fuir la violence subie. Face à ce chiffre en nette augmentation, nous devons continuer de développer davantage de réponse d'hébergement d'urgence pour accueillir de façon sécurisante et bienveillante les femmes et leurs enfants. Le département du Calvados souffre d'un manque de places de mise à l'abri et nous devons poursuivre notre rôle d'alerte auprès des pouvoirs public. Nous sommes convaincus que l'ouverture de places d'hébergement avec accompagnement diminuera nettement les trop nombreux féminicides.

11) Les sorties du protocole

- Caen

Type d'hébergement à la sortie	Nombre
Retour au domicile	16
Retour au domicile sécurisé	7
Accueil classique Source	8
Extension protocole Etape	3
CHRS	5
Hôtel autre que le 115	12
Service extrême urgence (115)	41
Appartement ALT	1
Autre foyer d'urgence	5
Hébergées dans la famille	5
Hébergée par un tiers	9
Hôpital	1
HUDA	1
Revivre	1
Un toit pour tous	1
Non réponse	2
Total	118

- En 2021, **34.7 %** des personnes accueillies ont bénéficié d'une prise en charge hôtel. L'accompagnement mis en œuvre par les travailleurs sociaux à la sortie du protocole hébergement se poursuit.
- **6.7 %** des femmes ont bénéficié d'un accueil direct au CHRS d'urgence La Source (*12.1 % en 2020*) après l'accueil de 72 h.
- **11.9 %** (*16.2 % en 2020*) des femmes ont pu trouver une solution d'hébergement temporaire dans de la famille ou chez un tiers.
- **5.9 %** (*1.4 % en 2020*) des femmes ont regagné un domicile sécurisé (départ définitif de Monsieur (Monsieur étant parti de lui-même).
- **13.6 %** (*20.3 % en 2020*) des femmes accueillies ont regagné le domicile mais elles ont pu bénéficier d'une écoute et recevoir des informations.

- Lisieux

Type d'hébergement à la sortie	
Taux de réponse : 100,0%	
	Nb
Service d'extrême d'urgence (115)	14
Retour au domicile	5
CHRS	5
Hébergée dans la famille (ponctuel)	4
Hébergée par un tiers	4
Autre	3
Non réponse	2
Accueil classique Etape	1
Centre maternel - CMP	1
Hôpital (CHU,CHR, clinique)	1
Autre établissement médico social	1
Hôtel autre que le 115	1
CADA	1
Appartement ALT	1
Total	44

Si autres, précisez	
Taux de réponse : 100,0%	
	Nb
Association "Un Toit Pour Tous"	1
Dispositif Acsé	1
Logement urgence mairie Dives sur mer	1
Total	3

Préoccupées par la suite à donner à leur accueil,

- **31.8 %** seront hébergées via le 115 en lien avec le service social référent (*41.5 % en 2020*).
- **18.2 %** ont pu trouver une solution d'hébergement temporaire dans la famille ou chez un tiers (*13.2 % en 2020*).
- **11.4 %** retournent au domicile conjugal (*11.3 % en 2020*)
- **11.4 %** ont intégré un CHRS (*7.5 % en 2020*)
- **4.5 %** de non réponses (*13.2 % en 2020*)
- **2.3 %** des femmes ont pu bénéficier d'une prolongation de leur séjour au foyer d'urgence l'Etape (*5.7 % en 2020*)

Il nous semble important de souligner le courage, la dignité, l'énergie des femmes que nous rencontrons.

12) La journée du 25 novembre

Caen

Dans le cadre de la journée Internationale de la femme et la journée Internationale contre les violences faites aux femmes, les équipes éducatives du CHRS La Source et CHRS J.AV DAELE ont travaillé autour d'un projet commun en vue d'organiser une Expo-Photos. Pour cet évènement, plusieurs actions ont été menées :

- Séances photographies,
- Séances d'interviews,
- Mise en place d'ateliers (visuel, oral...) , d'ateliers cuisine, ateliers Esthétique, Recherche d'un groupe musical.

Ainsi, l'Expo-Photos intitulée « Histoires de rencontres » s'est déroulée en deux temps.

Un premier temps destiné aux personnes accueillies où chacune découvrait son portrait, un temps fort dans une ambiance de convivialité et de partage. Puis, l'Expo-Photos a été ouverte lors d'un second temps à l'Association ainsi qu'aux différents acteurs partenaires.

Ce projet a permis de recueillir la parole, d'offrir des espaces de rencontres et nous l'avons observé, de développer et favoriser l'image de soi et la confiance en soi.

Lisieux

Malgré le contexte sanitaire, l'équipe éducative et la médiathèque de Lisieux ont organisé la tenue d'un atelier d'écriture à l'attention des résidentes.

Dans le cadre de cette journée, l'équipe éducative de l'Etape a sollicité Madame LIABEUF Ghislaine, partenaire privilégiée rattachée à la Médiathèque de la ville de Lisieux, pour proposer un atelier d'écriture.

Ce sont **5** résidentes de l'Etape qui se sont prêtées à l'exercice. L'atelier a duré 2 h 30.

L'intervenante a fait le choix de ne pas cibler directement le thème des violences ; elle est partie d'un objet pour lancer la discussion : une boîte à bijoux dans laquelle semblait se trouver de petites perles colorées.

Rapidement, certaines résidentes ont verbalisé ne pas être à l'aise avec l'écrit. L'intervenante a laissé le choix : la rédaction, l'expression orale, ou le dessin.

L'ensemble des résidentes ont reconnu ces fameuses « perles », il s'agissait en fait de graines de haricots. La demande a été de s'exprimer autour de souvenirs de jardin.

Cet atelier a permis aux résidentes de s'exprimer sur leurs parcours, notamment en évoquant la violence du déracinement de leur pays d'origine et les raisons pour lesquelles elles ont dû fuir, raisons toutes plus difficiles les unes que les autres (traite des êtres humains, excisions, menaces politiques, soumissions patriarcales...).

Le moment a également favorisé la confiance entre les participantes : elles ont su s'écouter mutuellement, s'intéresser aux autres et adopter un comportement bienveillant.

A la fin de l'atelier, la demande a été faite à l'éducatrice de l'Etape de pouvoir organiser plus régulièrement des temps comme celui-ci.

L'atelier s'est terminé par la découverte de livres, principalement imagés, apportés par Madame LIABEUF.

13) Perspectives 2022

- Caen et Lisieux

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sont depuis toujours une préoccupation pour l'association Itinéraires engagée pour le respect et la dignité de chacun. Elle œuvrera quotidiennement à l'amélioration des dispositifs existants et participera à la création de nouveaux projets permettant la protection, la prévention et la solidarité contre toutes violences.

L'équipe du CHRS la Source a sollicité une rencontre commune avec le centre de Planification et le planning familial. Un projet commun établi autour de différents espaces d'information, d'échanges, de prévention au sein du CHRS, est programmé en 2022.

Un projet de rencontre avec le CIDFF 14 est engagé par Itinéraires afin de soutenir et compléter notre travail partenarial.

Les équipes socio-éducatives continueront à :

- Adapter leurs modes d'accompagnement aux différentes situations rencontrées.
- Dans la poursuite du grenelle des violences conjugales, répondre aux appels à projet dans la mise en œuvre des réponses à apporter et principalement en matière d'hébergement d'urgence sécurisant, sécurisé et accompagné. Soutenir et développer la création de nouvelles places d'hébergement avec accompagnement social dédiées aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants : 6 places d'hébergement d'urgence sur 30 demandées ont été confiées à l'association Itinéraires en septembre 2021.
- Poursuivre l'animation des modules de formation réalisés avec différents acteurs, notamment au sein de l'IRTS (2 journées). Une sensibilisation et une prise de conscience est importante dans les lieux de formation à élargir au secteur médical. (Sage-femme, médecins libéraux, PMI...)
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l'accompagnement de ces personnes notamment par le

biais des journées inter-institutionnelles organisées en lien avec la DRDFE (moyen indispensable pour assurer une qualité de service).

- Rester vigilant à l'accueil fait dans les commissariats et gendarmeries. Car malgré l'amélioration, il y a encore des mots qui blessent, des refus de prise de dépôt de plainte. L'équipe du SAAS a pu rencontrer courant été 2020, une nouvelle brigade de gendarmerie dédiée à la protection des familles et basée sur Caen. Nous avons pu solliciter cette brigade qui s'est montrée à l'écoute et très réactive, notamment sur des situations de femmes mal accueillies dans les services. Nous félicitons la mise en place de cette nouvelle brigade à l'initiative du commandant Marais, commandant très engagé de longue date contre les violences faites aux femmes. Ce partenariat s'est poursuivi en 2021 et se poursuivra sur 2022.
- Instaurer une veille juridique sur l'évolution de la législation concernant les violences faites aux femmes (DRDFE, associations, institutions).
- Améliorer notre dispositif de recueil de données concernant le public accueilli afin de révéler au mieux et au plus exact l'activité de cette mission.
- Asseoir le groupe de paroles et poursuivre le partenariat avec le Planning Familial. Nous nous réjouissons en 2021 du soutien de l'ARS sur ce projet. Soutien qui devrait se poursuivre en 2022.
- Travailler à la labellisation de notre accueil de jour en lien avec la DRDFE.
- Poursuivre la participation d'Itinéraires à la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.

